

BULLETIN – SOUSCRIPTION PATRIMOINE BESSANS

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

MAIL :

Je participe à la « Souscription patrimoine Bessans 2019 » en faisant un don pour :

- la sauvegarde globale de notre patrimoine, avec priorité aux rénovations
de Notre-Dame-des-Tranchées, Sainte Catherine et Saint Ignace, d'un montant de €.
- la rénovation du monument de Notre-Dame-des-Tranchées, d'un montant de €.
- la rénovation de l'oratoire Sainte Catherine, d'un montant de €.
- la rénovation de l'oratoire Saint Ignace, d'un montant de €.

Je règle :

- par chèque à l'ordre de « BJA – Souscription patrimoine ».
- en espèces.

Le règlement, accompagné du présent bulletin, doit être déposé en mairie de Bessans, ou adressé par voie postale à :
Mairie de Bessans – Souscription patrimoine
Place de la Mairie – 73480 BESSANS.

Votre don peut faire l'objet (un reçu fiscal sera délivré) :

- *Pour les particuliers, d'une déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable.*
- *Pour les particuliers, d'une déduction de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50 000 €.*
- *Pour les entreprises, d'une déduction de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire ou 10 000 €.*